

Sauver la filière semencière au Togo

Après une période d'enlisement de la filière semencière, le gouvernement togolais se doit d'en faire le nouveau fer de lance du développement rural.

L'agriculture togolaise a l'impérieux devoir de répondre aux besoins croissants de sa population en produits vivriers. Parmi les multiples stratégies adoptées par le gouvernement togolais pour assurer la sécurité alimentaire de sa population, figure en bonne place la production et la vulgarisation des semences vivrières améliorées. Un plan semencier national a été mis sur pied en 1985 pour fournir aux agriculteurs des semences commerciales à fort rendement. Ce plan avait placé les structures étatiques au centre de la production semencière et la filière a bénéficié des subventions de l'État jusqu'en 1994. La dernière réforme des services agricoles, dénommée Programme national des services agricoles (Pnasa, lancé en 1998 avec l'appui de la Banque mondiale), a confié la filière semencière aux services d'appui du secteur privé.

Dans cette nouvelle structuration, la multiplication et la commercialisation des semences sont assurées par les paysans désireux et agréés par les services d'appui. L'Institut togolais de recherche agricole (Itra) se charge de la création et du maintien des variétés, tandis que l'Institut de conseil et d'appui technique (Icat) s'occupe du volet formation et appui aux paysans multiplicateurs. Quant à la politique semencière, elle est confiée aux directions régionales de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Draep) appuyées par le service semencier national.

Enlisement de la filière semencière

Malgré cette nouvelle structuration et les efforts consentis par les services d'appui, la filière semencière ne cesse de piétiner et de s'enliser. Les causes de cette stagnation sont nombreuses et prennent racine dans les insuffisances de la filière. En effet, l'organisation actuelle du secteur semencier présente des lacunes qui compromettent sa viabilité.

On peut citer, en premier lieu, l'absence d'une législation qui régleme toute la filière semencière, de même que le manque de modalités d'application des lois déjà existantes. L'absence de législation crée un vide juridique qui encou-

rage l'apparition et le développement d'une filière semencière informelle. Les services d'appui restent impuissants face à l'envahissement du marché par les semences de qualité et de provenance douteuses. Il n'existe pas de lois les autorisant à effectuer des contrôles de qualité ou des saisies de semences hors normes sur le marché. De plus, ils ne disposent pas de moyens humains et logistiques nécessaires.

La seconde insuffisance fragilisant la filière semencière au Togo est l'absence de certification des semences commerciales. Une certification suppose le suivi des champs semenciers, puis un contrôle de conformité des semences aux normes dans des laboratoires. La première étape de cette certification est entreprise par l'Icat mais demeure insuffisante à cause du manque de moyens logistiques. La seconde partie de la certification, confiée à l'Itra, n'est pas effectuée faute de personnel qualifié et d'équipements adéquats dans les centres de recherche agronomique. Ceci anéantit les efforts déployés par les multiplicateurs et l'Icat puisque sans certification, les semences des multiplicateurs agréés se confondent avec celles des producteurs de l'informel sur le marché. Dans ces conditions, les producteurs agréés sont soumis à une forte concurrence déloyale et sont tentés de vendre des semences de qualité médiocre pour rentabiliser leur exploitation.

La troisième consiste en un manque de coordination entre les services d'appui (Icat et Itra), surtout sur la livraison à crédit des semences de base aux multiplicateurs. En effet, l'Icat formule des demandes à l'Itra (ferme semencière de Sotouboua) au nom des multiplicateurs agréés, pour l'acquisition des semences de base à crédit. L'Icat se charge de la récupération des créances auprès de multiplicateurs concernés. Or, pour des raisons diverses, les producteurs ne remboursent pas toujours à temps leurs dettes, ce qui ne permet pas à l'Icat d'honorer son engagement envers l'Itra. Mais la ferme semencière de Sotouboua satisfait en priorité les clients les plus solvables. Ainsi, la demande exprimée par l'Icat n'est que partiellement satisfaite, sur-

tout pour les variétés les plus appréciées par les consommateurs. Les multiplicateurs agréés sont donc contraints de produire des variétés de semences peu appréciées, ce qui les conduit à la mévente.

Mettre la filière semencière au cœur du développement agricole

On assiste ces trois dernières années à un regain d'intérêt pour les cultures céréalières à cause de la déception des paysans au sujet du coton. Du coup, la filière semencière connaît un nouveau souffle que les autorités compétentes doivent saisir pour la sauver. Il paraît évident, après l'abandon du rôle central du gouvernement dans la filière semencière, que seul un secteur semencier privé dynamique peut combler les besoins croissants des populations en semences améliorées.

Cependant, la mise en place d'une entreprise viable passe par la création d'un environnement propice au décollage des opérations du secteur privé. Nous appelons le gouvernement à mettre en place, à l'instar de certains pays de la sous-région (Côte-d'Ivoire, Ghana, Sénégal), une politique semencière forte et bien ciblée pour appuyer le secteur semencier privé. La filière pourra alors servir de catalyseur au développement agricole et économique du Togo. ■

*Lokossou-Dah-Lande Tofodji,
ingénieur agroéconomiste,
directeur de l'établissement
Regina Caeli, Lomé, Togo
tlokosso@cinida.kabissa.org*